

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 août 2019 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 26 août 2019, sous la présidence de Claudine KLEIN, 1<sup>ère</sup> Adjoint au Maire de Spicheren.

**Membres en exercice : 23**

**Nombre de suffrages : 22**

### **Présents (18) :**

Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Jacqueline BOUSCH, Marie Andrée WELSCH, Claude KLEIN, Huguette MALICK, Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Thierry GREVIN, Emmanuel KNOLL, Laurence MALPARTY, Alain WEISLINGER, Christine WEITER, Patricia TONNELIER, Cyrille WEISS, Laetitia DIETSCH-EGLOFF.

### **Procurations (4) :**

Jean Charles GIOVANELLI pour Claudine KLEIN

Hervé SCHWEITZER pour Patrice KALIS

Christiane HAMANN pour Christine WEITER

Thierry BOUR pour Stéphane KNOLL

### **Absent excusé (1)**

Jean-Marc STEUER

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation de la séance du conseil du 28 juin 2019**
- 2. Déclaration de vacance d'emploi**
- 3. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**
- 4. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2019-2020**
- 5. Vente terrain 7 rue Kleinwitz**
- 6. Vente terrain rue Nationale à La Brême d'Or**
- 7. Echange de terrains 1 rue Victor Hugo**
- 8. Achat de terrains impasse des Peupliers**
- 9. Avenant n°1 au marché de l'équipement de la cuisine de la nouvelle cantine scolaire**
- 10. Avenant n°2 au lot 9 plomberie – sanitaire du marché pour la construction d'une cantine scolaire, d'une salle de répétition et aménagement d'une bibliothèque dans un bâtiment existant**
- 11. Bail emphytéotique avec Fresmo**
- 12. Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 13. Divers**
- 14. Informations**

## 1. Approbation de la séance du conseil du 28 juin 2019

Après relecture par le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de l'ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte par 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention le procès-verbal de la séance du 28 juin 2019.

## 2. Déclaration de vacance d'emploi

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point.

## 3. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique à 23 h/semaine et de supprimer 1 emploi d'adjoint technique à 21h30/semaine en raison d'un réaménagement de poste pour l'entretien des locaux de l'école élémentaire ;

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire propose à l'assemblée,

la suppression de l'emploi d'adjoint technique à 21h30/semaine,

et la création d'un emploi d'adjoint technique à 23 h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

<b>SERVICE TECHNIQUE</b>					
<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
Technique	Agent d'entretien	Adjoint Technique	1	0	21 h 30
Technique	Agent d'entretien	Adjoint Technique	0	1	23 h 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité:

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

#### **4. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2019-2020**

Dans le cadre du dispositif «Trilingua» qui lie la Commune et le Département de la Moselle, la somme de 762 € est versée à la commune au titre de la subvention concernant les frais supportés par l'assistante éducative. Cette somme doit être reversée à l'agent en charge de cette mission à l'école biculturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Maire à mandater la somme de 762 € par mensualités de 63,50 € (sur fiches de paie) à l'agent sur la période allant de septembre 2019 à août 2020.

#### **5. Vente terrain 7 rue Kleinwitz**

Sur demande de Monsieur Grégory DECKER en date du 15 octobre 2018,  
Vu l'avis des Domaines en date du 27 juin 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de vendre à Monsieur Grégory DECKER la parcelle n°650 section 15 d'une surface de 619 m<sup>2</sup> au tarif de 118 € le m<sup>2</sup> soit un total de 73 042 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou document se rapportant à cette vente.

#### **6. Vente terrain rue Nationale à La Brême d'Or**

Sur proposition de la Commune et en accord avec la Direction Régionale Est AUCHAN,  
Vu l'avis des Domaines en date du 3 juillet 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de vendre à AUCHAN 367 m<sup>2</sup> en section 8 à prélever comme suit des parcelles 250 (205 m<sup>2</sup>) 205 (77 m<sup>2</sup>) et 285 (85 m<sup>2</sup>) au tarif forfaitaire de 1 000 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou document se rapportant à cette vente.

#### **7. Echange de terrains 1 rue Victor Hugo**

Par délibération prise dans sa séance du 7 avril 2017, le Conseil Municipal a autorisé un échange de parcelles entre la Commune et les époux SCHEIDT à savoir les parcelles section 05 n° 606 et n°609.

Dans cette délibération il a été omis de mentionner la valeur des parcelles échangées ;  
Vu l'avis des Domaines en date du 28 juin 2019,

La valeur des parcelles échangées est fixée à 100 € de part et d'autre de telle sorte qu'aucune soulte n'est due.

Les frais de l'acte d'échange sont à la charge de la Commune.

#### **8. Achat de terrains impasse des Peupliers**

Par délibération prise dans sa séance du 27 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé l'achat par la Commune de diverses parcelles rue des Peupliers, lesdites parcelles nécessaires à la création de trottoirs dans cette impasse.

Dans cette délibération il a été omis de mentionner le prix d'achat.

Le prix d'achat est de 10 € par parcelle.

Les frais de l'acte sont à la charge de la Commune.

## **9. Avenant n°1 au marché de l'équipement de la cuisine de la nouvelle cantine scolaire**

Des travaux supplémentaires concernant la pose de rehausse-inox pour siphons sont proposés à l'assemblée.

Le montant s'élève à 951.15 € hors taxe et nécessite un avenant au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de l'équipement de la cuisine de la nouvelle cantine scolaire avec la société KUTHE ;
- le montant du marché passe ainsi de 97 250.00 € HT à 98 201.15 € HT.

## **10. Avenant n°2 au lot 9 plomberie – sanitaire du marché pour la construction d'une cantine scolaire, d'une salle de répétition et aménagement d'une bibliothèque dans un bâtiment existant**

Un devis pour les équipements sanitaires du nouveau complexe est proposé à l'assemblée.

Le montant total s'élève à 6 936.60 € hors taxe et nécessite un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot 9 du marché ci-dessous :

Lot et titulaire du marché	Montant initial marché + avenant n°1 HT	Montant HT de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché HT
Lot 9 : plomberie - sanitaire : Ets HOY Bertin SARL	83 736.00 €	6 936.60 €	90 672.60 €

## **11. Bail emphytéotique avec Fresmo**

Par contrat de bail emphytéotique administratif reçu par Maître Edmond JACOBY, notaire à FORBACH, le 19 septembre 2017, la Commune de SPICHEREN avait donné à bail à la Société FRESMO diverses parcelles situées tant au village qu'au quartier de la Brême d'Or en vue d'y édifier 12 résidences séniors (6 au village – 6 au quartier de La Brême d'or).

Le délai de réalisation des constructions était fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2019 au plus tard.

Il résulte de la clause résolutoire paragraphe 11 dudit acte :

« qu'à défaut d'édification de la construction, le bail sera résilié immédiatement et de plein droit si bon semble au BAILLEUR, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire ».

A ce jour aucune construction n'est commencée.

La Commune a informé la Société FRESMO de sa volonté d'appliquer cette clause et sollicite la résiliation du bail emphytéotique pour non réalisation des constructions dans le délai fixé.

La Société FRESMO en a pris acte lors de la réunion de son conseil d'Administration du 26 août 2019 ;

En conséquence en vue de la radiation du bail au livre foncier, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de résiliation s'y rapportant.

## **12. Déclarations d'Intention d'Aliéner**

La D.I.A. parvenue en mairie concerne :

→ un terrain cadastré section 11 parcelle 304 bâti sur terrain propre ;

L'acquisition de ce bien ne présentant aucun intérêt pour la commune, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

## **13. Divers**

Néant

## **14. Informations**

→ Périscolaire - effectifs de la rentrée 2019-2020 :

- Pause méridienne : en régulier entre 51 et 60 enfants
- Matin (de 7 à 8 h) : en régulier 6 enfants
- Soir (de 16 à 18 h) : en régulier entre 4 et 12 enfants
- Mercredi matin : en régulier 27 enfants.

→ Cantine scolaire : le cuisinier de API est sur place depuis le 26 août 2019

→ Pas de permis de construire accordé depuis le dernier conseil municipal

→ Bibliothèque : ouverture le 3 septembre dans les nouveaux locaux aux horaires suivants :

- mardi de 16 à 18 h
- mercredi de 14 à 16 h
- vendredi de 16 à 19 h
- samedi de 14 à 16 h

→ Travaux PMR à l'école : remise du chantier prévue le 4 septembre 2019

→ Manifestations :

- 1er septembre : Jumelage Charente soirée « 80 ans évacuation »
- 29 septembre : APES bourses aux jouets

→ Dotation de sacs multiflux :

- 3 septembre au village de 8h30 à 19h30 à la salle polyvalente
- 9 septembre à La Brême d'Or de 9h à 12h au local des boulistes

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 27 septembre 2019 à 19 heures

Fin de la réunion à 19 h 40